MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE
584 chemin Jouan Petit
82700 ESCATALENS
SIREN 777 279 605

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

ACOM AUDIT
61 rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 69 81 36

S.A.R.L. au capital de 445 100 €
R.C.S. Bordeaux N° 491 049 466 - N.A.F. 6920Z
N° intracom : FR01 491 049 466
Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région Nouvelle Aquitaine
Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine

acomexpertise.com

À l'assemblée générale de l'association MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR SUD AGROMAT - CAMPUS ALTERNANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 8 avril 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par

8212562 - MFR SUD AGROMAT

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	1 521,58	1 364,48	157,10		161,10	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				92,70		93,97
Terrains	94 517,76		94 517,76		94 517,76	
Constructions	6 516 385,40	2 540 750,59	3 975 634,81		4 152 917,47	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	292 177,18	283 596,18	8 581,00		7 770,00	
Autres immobilisations corporelles	525 626,35	417 022,41	108 603,94		130 369,00	
Immob. corp. en cours, av. acptes	14 965,35		14 965,35		14 965,35	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,14		0,13
Participations	2 934,50		2 934,50		2 766,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 188,78		3 188,78		3 188,78	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**7 451 316,90**	**3 242 733,66**	**4 208 583,24**	**92,83**	**4 406 655,46**	**94,10**
Stocks et en-cours						
Créances				4,21		5,47
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	20 855,10		20 855,10		67 577,99	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	166 363,20		166 363,20		185 608,80	
Charges constatées d'avance	3 829,05		3 829,05		3 040,75	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	133 809,17		133 809,17	2,95	20 144,87	0,43
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**324 856,52**		**324 856,52**	**7,17**	**276 372,41**	**5,90**
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**7 776 173,42**	**3 242 733,66**	**4 533 439,76**	**100**	**4 683 027,87**	**100**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise			0,03		0,03
Fonds propres statutaires		1 415,49		1 415,49	
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves			0,02		0,02
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		851,39		851,39	
Autres réserves					
Report à nouveau		-91 301,58	-2,01	-22 662,57	-0,48
Excédent ou déficit de l'exercice		104 722,75	2,31	-68 639,01	-1,47
Situation nette (sous-total)		**15 688,05**	**0,35**	**-89 034,70**	**-1,90**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement		3 107 367,49	68,54	3 244 423,23	69,28
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	**(I)**	**3 123 055,54**	**68,89**	**3 155 388,53**	**67,38**
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**(II)**				
Provisions pour risques		2 000,00	0,04	15 000,00	0,32
Provisions pour charges		13 350,81	0,29	14 655,40	0,31
TOTAL DES PROVISIONS	**(III)**	**15 350,81**	**0,34**	**29 655,40**	**0,63**
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 146 439,93	25,29	1 241 780,73	26,52
Emprunts et dettes financières diverses		10 000,00	0,22	27 876,54	0,60
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		46 415,47	1,02	71 977,92	1,54
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		39 012,60	0,86	42 902,03	0,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		111 774,63	2,47	60 732,39	1,30
Produits constatés d'avance		41 390,78	0,91	52 714,33	1,13
TOTAL DES DETTES	**(IV)**	**1 395 033,41**	**30,77**	**1 497 983,94**	**31,99**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV + V)**	**4 533 439,76**	**100**	**4 683 027,87**	**100**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		2 473,00	3 040,00	-567,00	-18,65
Ventes de biens et services					
Ventes de biens		2 210,09	2 514,36	-304,27	-12,10
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de services		747 726,99	700 472,60	47 254,39	6,75
dont parrainages		*85 448,06*	*47 551,00*	*37 897,06*	*79,70*
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		838 494,77	608 689,65	229 805,12	37,75
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels			10,00	-10,00	-100,00
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières		622,64		622,64	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		14 806,64	34 351,88	-19 545,24	-56,90
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		11 494,02	242,42	11 251,60	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**1 617 828,15**	**1 349 320,91**	**268 507,24**	**19,90**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		556 164,61	502 982,60	53 182,01	10,57
Aides financières		4 415,00		4 415,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		22 485,46	23 149,90	-664,44	-2,87
Salaires		494 434,99	579 583,33	-85 148,34	-14,69
Cotisations sociales		173 971,52	197 151,72	-23 180,20	-11,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		206 498,09	206 802,60	-304,51	-0,15
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		3 882,35	680,06	3 202,29	470,88
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**1 461 852,02**	**1 510 350,21**	**-48 498,19**	**-3,21**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**155 976,13**	**-161 029,30**	**317 005,43**	**196,86**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation		13,63	48,33	-34,70	-71,80
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		76,34	85,33	-8,99	-10,54
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**89,97**	**133,66**	**-43,69**	**-32,69**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		49 262,62	50 397,84	-1 135,22	-2,25
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**	**49 262,62**	**50 397,84**	**-1 135,22**	**-2,25**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**-49 172,65**	**-50 264,18**	**1 091,53**	**2,17**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**106 803,48**	**-211 293,48**	**318 096,96**	**150,55**
Produits exceptionnels	(V)		144 628,92	-144 628,92	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)	2 080,73	1 974,45	106,28	5,38
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**	**-2 080,73**	**142 654,47**	**-144 735,20**	**-101,46**
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**1 617 918,12**	**1 494 083,49**	**123 834,63**	**8,29**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**1 513 195,37**	**1 562 722,50**	**-49 527,13**	**-3,17**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**104 722,75**	**-68 639,01**	**173 361,76**	**252,57**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		**104 722,75**	**-68 639,01**	**173 361,76**	**252,57**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 533 439,76 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 104 722,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La structure règle au mieux ses échéances d'emprunt mais conserve une antériorité de règlements. La vente des anciens locaux devrait permettre de régulariser la situation. Des avancées sur le dossier devraient permettre le débloquage de la vente des bâtiments dans un proche avenir. La structure reste soutenue par la banque et par les élus locaux.

Le nombre d'élèves toutes formations confondues (initiale, continue et apprentissage) à la rentrée de septembre 2025 est de 127 en baisse par rapport à N-1.
- contre 137 à la rentrée 2024
- contre 141 à la rentrée 2023
- contre 150 à la rentrée 2022
- contre 144 à la rentrée 2021
- contre 122 à la rentrée 2020
- contre 132 à la rentrée 2019
- contre 151 à la rentrée 2018.

Continuité d'exploitation :

La dégradation des comptes annuels a conduit l'association à prendre des mesures pour assurer la continuité d'exploitation. Les actions qui seront entreprises en 2025 visent à optimiser les ressources humaines et matérielles, réduire les dépenses et accroitre des rentrées de trésorerie. Les pistes d'amélioration sont les suivantes :

- Le dénouement en 2026 de la vente de leur actif immobilier suite au résultat de l'action judiciaire entreprise ;
- Le dénouement en 2026 de leur procédure judiciaire pour diverses malfaçon dans leur école pour lequel ils ont avancé de nombreux frais de travaux, rénovation et expertises ces dernières années ;

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

« Changement de méthodes comptables »

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG. Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- Subventions d'investissement : La quote-part des subventions d'investissement, précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 777x, doit désormais être inscrite en résultat d'exploitation sous les comptes 747x.
- Plus-ou moins-values de cession des actifs immobilisés : Le résultat de cession (ou de mie au rebus) des actifs immobilisés précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 775x et 675x, doit désormais être inscrit en résultat d'exploitation sous les comptes 757x et 657x (ou 767x et 667x selon les cas).
- Seuls les conséquences des évènements ayant le caractère exceptionnel pourront être comptabilisées en produits ou charges exceptionnelles.

2. Suppression des comptes de transferts de charges :
   - Cette suppression a pour effet une réaffectation des charges et produits. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une augmentation des ressources d'exploitation. Les principaux impacts se présentent comme suit :

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- Les frais d'établissement qui ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
- Les charges constatées d'avance qui sont intégrées dans les créances ;
- La partie relative aux opérations exceptionnelles du compte de résultat qui se limite désormais à 2 lignes (charges et produits exceptionnels).

Ces changements, dictés par l'évolution réglementaire, visent à une meilleure transparence et à une présentation plus cohérente des performances d'exploitation des entreprises. Les ajustements nécessaires ont été effectués dans la préparation des états financiers afin de respecter les nouvelles prescriptions du règlement ANC n° 2022-06.

Pour ce qui concerne la société, les principaux impacts de l'application de ce nouveau règlement sont les suivants :

transfert de charges 2024 : 31 877.50 €
produits exceptionnels 2024 : 144 628.92 €
charges exceptionnelles 2024 : 1 974.45 €

Ces informations figurent dans la plaquette 2024, les retraitements des comptes 2024 dans la plaquette 2025 ont étaient effectué pour une meilleure lisibilité.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du réglement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 50
Installations techniques		5 à 10
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Matériels outillages		5 à 10
Installations et agencements		3 à 33
Matériel de transport		1 à 7
Matériel informatique		3 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

Pour les investissements en 131000 puis rapporté au compte de résultat selon la durée de l'amortissement de l'investissement

Pour les autres subventions en 744xxx

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 521,58		
TOTAL	**1 521,58**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	94 517,76		
Constructions sur sol propre	6 037 662,33		3 191,49
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	478 149,58		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	287 130,51		5 046,67
Installations générales, agencements et aménagements divers	138 355,86		
Matériel de transport	73 606,97		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	311 563,58		5 525,24
Immobilisations corporelles en cours	14 965,35		
TOTAL	**7 435 951,94**		**13 763,40**
Immobilisations financières			
Autres participations	2 766,00		168,50
Prêts et autres immobilisations financières	3 188,78		
TOTAL	**5 954,78**		**168,50**
TOTAL GENERAL	**7 443 428,30**		**13 931,90**

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 521,58	
TOTAL			**1 521,58**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			94 517,76	
Constructions sur sol propre		2 618,00	6 038 235,82	
Constructions inst. générales, agencements			478 149,58	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			292 177,18	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			138 355,86	
Matériel de transport			73 606,97	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		3 425,30	313 663,52	
Immobilisations corporelles en cours			14 965,35	
TOTAL		**6 043,30**	**7 443 672,04**	
Immobilisations financières				
Autres participations			2 934,50	
Prêts et autres immobilisations financières			3 188,78	
TOTAL			**6 123,28**	
TOTAL GENERAL		**6 043,30**	**7 451 316,90**	

	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	2 618,00			2 618,00		
Matériel de bureau, info. & mobilier	3 425,30					
TOTAL	**6 043,30**			**2 618,00**		
TOTAL GENERAL	**6 043,30**			**2 618,00**		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 360,48	4,00		1 364,48
TOTAL			**1 360,48**	**4,00**		**1 364,48**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			1 931 507,72	174 773,59	2 618,00	2 103 663,31
Const. inst. géné., agencts			431 386,72	5 700,56		437 087,28
Inst. tech., mat. et out. industriels			279 360,51	4 235,67		283 596,18
Inst. générales, agencts divers			93 715,01	4 657,80		98 372,81
Matériel de transport			61 357,47	6 931,65		68 289,12
Matériel de bureau, informatique			238 084,93	12 275,55		250 360,48
TOTAL			**3 035 412,36**	**208 574,82**	**2 618,00**	**3 241 369,18**
TOTAL GENERAL			**3 036 772,84**	**208 578,82**	**2 618,00**	**3 242 733,66**

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	3 188,78		3 188,78
Actif circulant			
Autres créances clients	20 855,10	20 855,10	
Débiteurs divers	166 363,20	166 363,20	
Charges constatées d'avance	3 829,05	3 829,05	
TOTAL	**194 236,13**	**191 047,35**	**3 188,78**

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont de 3.829,40€; elles correspondent à la location Linde sur 3 ans, aux logiciels, au gaz stocké, fournitures publicitaires et contrat entretient nuisible.

	Montant
Exploitation	3 829,40
TOTAL	**3 829,40**

PRODUITS À RECEVOIR

Le solde de la subvention départementale (403 348 €) est étalé sur 11 ans à partir de 2017, soit 36 668 € par an. Il reste à encaisser, au 31 décembre 2025 2 échéances 2026 et 2027 (cf tableau ci-dessous)

Aide / Emprunt achat 2026	36.668,00 €
Aide / Emprunt achat 2027	36.684,50 €
Subvention solde AVS	16.077,14 €
Subvention permis 2024	500,00 €
Subvention permis 2025 500€*4	2.000,00 €
Provision solde ERASMUS Portugal	9.075,40 €
FAE contrat OPCO apprentissage 2025	5.140,52 €
FAE contrat OPCO apprentissage 2025	11.226,70 €
Fonds CFA 2023	48.000,00 €
TOTAL	165.372,26€

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN CARRIERE

La provision retraite est de 13.350,81 € en 2025. Une reprise de provision de 1.304,59 € a été comptabilisée sur l'exercice, qui vient réduire les 14.655,40 € de provisions précédentes.

La provision est calculée selon les règles de la convention collective à savoir:
- 0.5 mois pour une ancienneté comprise entre 10 et 15 ans
- 1 mois pour une ancienneté comprise entre 15 et 20 ans
- 1.5 mois pour une ancienneté comprise entre 20 et 30 ans
- 2 mois pour une ancienneté supérieure à 30 ans.

L'âge de départ à la retraite retenu est de 62 ans.
La méthode de calcul retenue est la méthode prospective.
Le turn over de l'entreprise est retenu selon le barème par statut et tranche d'âge
la table de mortalité est la provisoire de 2016-2018.
Le taux du marché obligataire au 31.12.2025 est de 3.81%

Le montant total des indemnités fin de carrières de 13.350,81 € correspond aux catégories cadre et non cadre.

Le taux de charges patronales est de 40,76% pour les cadres et 27,26% pour les non cadre, et celui de l'évolution moyen de la masse salariale de 1 %

PROVISION POUR LITIGES PRUD'HOMMES

Il existe un litige avec Prosport, une provision de 15.000,00 € a été ajustée en diminution de 13.000,00 € en raison d'un accord intervenu début 2026. Il reste une provision de 2.000,00 €

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	15 000,00	30 797,84	43 797,84	2 000,00
Provisions pour pensions et obligations similaires	14 655,40	17 797,84	19 102,43	13 350,81
TOTAL	**29 655,40**	**48 595,68**	**62 900,27**	**15 350,81**
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	502,05		502,05	
TOTAL	**502,05**		**502,05**	
TOTAL GÉNÉRAL	**30 157,45**	**48 595,68**	**63 402,32**	**15 350,81**
Dont dotations & reprises d'exploitation			14 806,64	

8212562 - MFR SUD AGROMAT

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	1 146 439,93	107 868,99	357 851,93	680 719,01
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	10 000,00	5 000,00	5 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	46 415,47	46 415,47		
Personnel et comptes rattachés	4 165,40	4 165,40		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 986,26	33 986,26		
Autres impôts et taxes assimilées	860,94	860,94		
Autres dettes	111 774,63	111 774,63		
Produits constatés d'avance	41 390,78	41 390,78		
TOTAL	**1 395 033,41**	**351 462,47**	**362 851,93**	**680 719,01**
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 716,21			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des frais de scolarité facturés aux OPCO pour le premier semestre de scolarité couvrant une partie de l'année 2026 pour 33.890,78 € et a une subvention d'équipement de 7.500,00 €.

	Montant
Exploitation	41 890,78
TOTAL	**41 890,78**

CHARGES À PAYER

Les factures non parvenues et charges à payer correspondent aux factures 2025 non reçues au 31 Décembre 2025, notamment : EDF, @com audit, fonds de soutient, le complément de formation continue 2025 versé à Ocapiat et la composante pour le dialogue social, l'UNICEM et des cotisations réclamées, le tout pour un montant de 91.054,99€

l'ensemble des charges se décompose ainsi :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 375,41€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 775,12€
Dettes fiscales et sociales	5 486,43€
Autres dettes	91 054,99€
Total	108 691,91€

8212562 - MFR SUD AGROMAT

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires incluent l'intervention dans le cadre de France compétence. Les sommes enregistrées correspondent aux sommes facturées et provisionnées dans l'exercice.

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 892,80	6 041,20
@COM AUDIT	5 892,80	6 041,20
TOTAL	**11 785,60**	**12 082,40**

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	8,00	8,00
Employés et techniciens	6,00	6,00
PERSONNEL SALARIÉ	**14,00**	**14,00**